



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **28**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Compte Financier Unique (CFU) 2024 - budget annexe
LOTISSEMENT DU PARC DE LA ROCHE

- N°7 -

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414_7-BF

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Stéphane RODIER, Maire,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

**COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** l'article 205 de la Loi de finances pour 2024 ;
- **Vu** la Décision n° 2024-75 du 7 octobre 2024, décidant du passage au Compte Financier Unique (CFU) ;
- **Considérant** le rapport de présentation du CFU 2024 annexé à la délibération ;
- **Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur l'exécution budgétaire 2024 retracée en application de la nomenclature comptable M57 pour le budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE, sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;
- **Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **Considérant** les résultats 2024 pour le budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE ;
- **Considérant** qu'Hélène BOUDON, membre du Conseil Municipal, a été élue par le Conseil pour présider la séance lors de l'approbation du CFU 2024 (article L.2121-14 du CGCT) ;
- **Considérant** que dans les séances où le CFU est débattu, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT) ;

CFU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	986 156,22	1 029 905,61	2 016 061,83
	Recettes réalisées (1)	B	822 895,40	864 373,71	1 687 269,11
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	844 769,32	1 029 905,61	1 874 674,93
	Dépenses réalisées (1)	E	843 633,78	864 373,71	1 708 007,49
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Définitions entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-20 738,38	0,00	-20 738,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-141 386,90	0,00	-141 386,90
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-162 125,28	0,00	-162 125,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-162 125,28	0,00	-162 125,28

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le CFU 2024 fait apparaître :

Budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE :

Solde cumulé de la section d'investissement	- 162 125,28 €
Dépenses d'investissement 2024 restant à réaliser	- €
Recettes d'investissement 2024 restant à réaliser	- €
Solde de la section d'investissement 2024	- 162 125,28 €
Solde de la section de fonctionnement 2024	- €
Solde de l'exercice 2024	- 162 125,28 €



Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le CFU de l'exercice 2024 pour le budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (1 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire) :

- **Donne** acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le CFU 2024 du budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Annie CHEVALDONNÉ

La Présidente de séance,



Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414_7-BF

S²LO